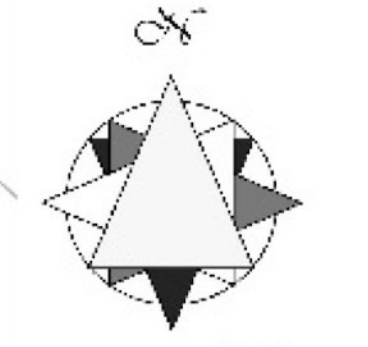




- Légende**
- Futur giratoire
 - cimetière
 - PRESCRIPTION_SURF_complète**
 - emplacement réservé
 - espace boisé classé
 - élément de paysage à protéger
 - bande constructible
 - bâtiment agricole (chgt destination)
 - zone humide à préserver
 - plan d'eau à préserver
 - secteur avec limitation de constructibilité (zone 1)
 - secteur avec limitation de constructibilité (zone 2)
 - secteur avec limitation de constructibilité (zone de surpression)
 - Prescription linéaire**
 - Interdiction changement destination des commerces
 - ZONE_URBA**
 - UAa centre ancien dense
 - UAb centre ancien moins dense
 - UBa périphérie logements individuels
 - UBb quartier des Bordes
 - UBc secteur dense
 - UBd secteur de renouvellement urbain
 - UEa Ecole Nationale Supérieure de Police
 - UEb équipements communaux
 - UXa zone industrielle N-O
 - UXb zone industrielle de l'Yonne
 - UXc zone d'activités des Tournesols
 - 1AU zone d'urbanisation future
 - 2AU zone d'urbanisation future différée
 - A zone agricole
 - N zone naturelle
 - Nd zone d'équipements légers
 - Nh zone naturelle humide

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

CANNES-ECLUSE

ELABORATION	1ère REVISION
prescrite le : 27 janvier 2005	prescrite le : 10 décembre 2015
arrêtée le : 3 juillet 2007	arrêtée le : 12 juillet 2017
approuvée le : 22 janvier 2018	approuvée le : 12 juin 2018
modifiée le : 22 juin 2016	modifiée le : 13 janvier 2020
arrêtée le :	révision simplifiée le :
approuvée le :	mise à jour le :

PIECE N° 3.2

PLAN DE ZONAGE

Village au 1/2.000e

VU pour être annexé à la délibération du :
13 janvier 2020

